



ANALYSE DU CONTEXTE DU SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

RÉGION DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

Document préparé pour le Comité d'orientation régional
dans le cadre de l'exercice de planification stratégique

par
Alain Rioux, consultant

Novembre 2004
Sainte-Marie (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
PARTIE 1	
ENVIRONNEMENT D’AFFAIRES DES ENTREPRISES	4
1.1 Profil général du secteur agricole et agroalimentaire	4
1.2 Secteur de la distribution et du détail	4
1.3 Secteur de la transformation	6
1.4 Secteur de la production agricole.....	7
PARTIE 2	
CONTEXTE ÉCONOMIQUE, ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA RÉGION.....	9
2.1 Contexte économique	9
2.2 Contexte environnemental	12
2.3 Contexte social.....	14
PARTIE 3	
ORGANISATION DU SOUTIEN AU SECTEUR.....	17
3.1 Soutien gouvernemental	17
3.2 Soutien des organisations régionales	18
3.3 Soutien au développement de la main-d’oeuvre	22
3.4 Soutien en formation	23
3.5 Soutien en recherche et développement	24
3.6 Soutien à la relève agricole.....	25
PARTIE 4	
FAITS SAILLANTS DE L’ANALYSE.....	27
4.1 Environnement d’affaires des entreprises québécoises.....	27
4.2 Contexte Chaudière-Appalaches	28
4.3 Organisation du soutien aux entreprises.....	31
RÉFÉRENCES.....	32

INTRODUCTION

En juin 2004, le Comité régional sur l'avenir du secteur agricole et agroalimentaire de Chaudière-Appalaches a décidé de doter le secteur d'une planification stratégique pour les cinq prochaines années. La première phase de cette démarche est une phase préparatoire qui comprend d'abord la réalisation d'une analyse de contexte, à partir des documents recueillis auprès des différents intervenants de la région. Cette première analyse sera suivie d'une analyse prospective, réalisée à partir des informations obtenues par le biais d'entrevues individuelles auprès de personnes-clés.

Le but principal des deux analyses est de regrouper le maximum d'information stratégique, afin de constituer une plateforme commune de connaissances pour les participants et participantes à l'exercice de réflexion stratégique. En ce sens, la présente analyse du contexte, qui fait état de la situation du secteur agricole et agroalimentaire, représente une source importante d'information.

Ce document d'analyse comporte quatre parties. La première partie présente une analyse sommaire de l'environnement d'affaires des entreprises pour les différents maillons du secteur. Pour sa part, la deuxième partie donne une lecture du contexte économique, environnemental et social dans lequel évolue le secteur agricole et agroalimentaire de la région Chaudière-Appalaches. La troisième partie traite du positionnement des différentes organisations qui offrent du soutien au secteur agricole et agroalimentaire et, finalement, la dernière partie regroupe les faits saillants de l'analyse du contexte.

PARTIE 1

ENVIRONNEMENT D’AFFAIRES DES ENTREPRISES

La lecture de l’environnement d’affaires des entreprises qui composent chacun des maillons d’une filière agroalimentaire est essentielle pour bien situer les enjeux de développement et les défis auxquels sont confrontés les différents partenaires. Les données économiques qui soutiennent cette partie du document proviennent du *Diagnostic du secteur agroalimentaire et de l’approche filière du Québec* et du *Bilan synthèse 2003 de l’activité bioalimentaire du Québec*, publiés par le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation (MAPAQ).

1.1 Profil général du secteur agricole et agroalimentaire

En 2002, la filière agricole et agroalimentaire au Québec constituait une chaîne de valeur de quelque 30 milliards de dollars et l’ensemble de la filière générait directement et indirectement environ 500 000 emplois, ce qui représentait 15 % des emplois et 12 % du produit intérieur brut (PIB) du Québec. Chaque dollar de PIB créé par le secteur agricole et agroalimentaire générait un effet multiplicateur très important dans les autres secteurs de l’économie.

Toujours en 2002, le maillon de la production agricole accaparait 61 % des emplois du secteur primaire québécois, tandis que celui de la transformation des aliments et boissons était le plus important employeur du secteur manufacturier au Québec, avec 11 % des emplois.

Au cours de la dernière décennie, la croissance des ventes agroalimentaires des entreprises du Québec est venue principalement des exportations internationales. En effet, en 2002, les exportations agroalimentaires du Québec étaient évaluées à plus de 3,5 milliards de dollars, ce qui représentait une hausse de plus d’un milliard par rapport à 1997. Or, de nouveaux pays

compétiteurs enregistrent des progrès significatifs sur le marché international, notamment l’Inde (175 %), le Mexique (113 %), le Chili (86 %) et le Brésil (42 %) alors que les deux grandes puissances agricoles que sont l’Union européenne et les États-Unis voient leurs parts respectives de marchés réduites d’environ 10 %.

Ces changements importants dans l’environnement commercial du secteur ont des conséquences sur l’environnement d’affaires de tous les maillons de la filière, qui doivent adopter des stratégies pour faire face à un niveau de concurrence de plus en plus élevé, autant sur le marché domestique que sur les marchés d’exportation.

1.2 Secteur de la distribution et du détail

En 2003, la demande alimentaire intérieure du Québec atteignait 26,3 milliards de dollars comparativement à 22 milliards en 2000, ce qui représentait une croissance annuelle moyenne de 4 %. Les ventes au détail des supermarchés et épiceries s’accaparaient près de 60% de ce marché, avec 15,6 milliards de dollars, pendant que les magasins spécialisés prenaient une part de 15 % du marché, avec 3,9 milliards de dollars. Le secteur de la restauration, quant à lui, présentait des recettes de l’ordre de 6,8 milliards de dollars (26 %).

Dans la dernière décennie, le portrait du secteur de la distribution au Québec s’est fortement modifié. Le défi de concurrence important amené par l’entrée massive de joueurs majeurs provenant des États-Unis, comme Costco et Wal Mart, qui prennent une place de plus en plus significative de la distribution au Québec, a obligé les distributeurs québécois à prendre des décisions d’affaires en conséquence. C’est ainsi qu’à la fin des années 90, l’achat de Provigo par Loblaw et du groupe Oshawa par Sobeys a amené une concentration de la distribution à grande échelle au Québec. Les trois grands distributeurs, Métro, Loblaw et Sobeys, totaliseraient maintenant 78 % des ventes au détail au Québec. Ce taux est un des plus élevés en Amérique du Nord.

Malgré ces regroupements, les seules possibilités de croissance de ces entreprises, qui sont sous la pression continue d'une demande saturée et d'une faible croissance démographique, se trouvent dans l'appropriation de la faveur des consommateurs au détriment des concurrents et dans l'élargissement de leur part de marché par l'achat de concurrents.

Selon des données de Statistique Canada, compilées par le MAPAQ, le nombre total de magasins d'alimentation au Québec a chuté de 22 % de 1992 à 2000. Cette baisse s'est concrétisée surtout du côté des magasins non affiliés à des chaînes. Pour leur part, les supermarchés (chaînes) ont connu une forte augmentation (77%) pour la même période, passant de 144 à 255 magasins. Dans le secteur de la distribution des aliments, la tendance est toujours à la concentration et la région de Chaudière-Appalaches s'inscrit bien dans cette tendance avec la construction de plusieurs nouveaux supermarchés.

Cette concentration des ventes au détail sur de plus grandes superficies a changé considérablement les façons de faire dans l'approvisionnement des magasins. En effet, alors que les magasins indépendants avaient plus de marge de manœuvre pour acheter des produits locaux et régionaux, les magasins sous bannière doivent acheter la presque totalité de leurs produits de façon centralisée, ce qui laisse peu de place aux achats locaux et régionaux. De plus, comme les décisions d'achats pour les supermarchés sont généralement prises à l'extérieur du Québec, l'accès direct aux décideurs pour les producteurs et les transformateurs régionaux s'en trouve réduit de façon importante.

Par ailleurs, la gestion des ventes dans les supermarchés se fait maintenant par catégories et sous-catégories de produits, à l'aide de planogrammes qui définissent des objectifs de ventes précis pour chacune de ces catégories. Les supermarchés font un suivi continu de la performance des produits qui entrent dans chacune des catégories et sous-catégories et peuvent prendre la

décision de changer sans préavis ceux qui ne leur permettent pas d'atteindre à court terme les objectifs fixés. Ce mode de gestion des produits génère donc de l'instabilité pour les différents fournisseurs, puisque seuls les produits qui performant rapidement sur le plan commercial peuvent se faire une place sur les tablettes des supermarchés. De plus, l'obligation de consacrer des budgets importants à la publicité pour se tailler des places sur les tablettes constitue un autre facteur qui limite l'accès aux supermarchés pour les entreprises régionales.

Cependant, même dans le cas des produits vedettes, les fournisseurs doivent tenir compte d'une nouvelle source de concurrence qui provient de la croissance des produits fabriqués sous marques privées des trois grands distributeurs. En effet, pour augmenter leurs marges de profit et répondre à la demande des détaillants qui cherchent ainsi à se différencier des marques nationales auprès des consommateurs, les distributeurs adoptent de plus en plus des stratégies pour vendre les produits vedettes sous leurs propres marques de commerce. Dans un tel contexte, les entreprises québécoises ont et auront beaucoup de difficulté à développer des marques reconnues. Actuellement, on évalue que 25 % des produits sont commercialisés sous des marques privées dans le secteur de l'alimentation.

Parallèlement à ces problèmes vécus par les fournisseurs, de nouvelles ouvertures se dessinent dans les supermarchés pour les produits de niches, des terroirs et biologiques, dans le but de fidéliser la portion croissante des consommateurs qui sont sensibles à la qualité et à la provenance des produits.

1.3 Secteur de la transformation

Le secteur de la transformation alimentaire québécois est le plus important secteur manufacturier au Québec sur le plan de l'emploi et de la valeur des livraisons. En 2003, alors que l'ensemble du secteur manufacturier québécois connaissait une diminution de 3,7%, la valeur des livraisons québécoises de l'industrie des aliments s'accroissait de 4,1 % pour atteindre 18,4 milliards de dollars, soit une croissance réelle de 2,6 % par rapport à 2002.

La transformation des aliments contribue à la stabilité de l'économie parce que ce secteur présente une plus faible variabilité du PIB comparativement aux autres industries manufacturières. De plus, la transformation alimentaire a un meilleur effet de levier pour la création d'emplois avec un facteur de 3,1 comparativement à 1,8 pour les autres secteurs manufacturiers.

Le secteur de la transformation alimentaire, qui comprend 900 entreprises de type manufacturier, dont 75 % sont des PME de moins de 50 employés, joue un rôle stratégique dans tout le développement de la filière agricole et agroalimentaire, puisqu'il représente le principal débouché pour plus de 85 % de la production agricole québécoise.

La présence marquée d'entreprises de transformation de type coopératif constitue un trait caractéristique de l'industrie agroalimentaire au Québec, puisque ces entreprises coopératives réalisent plus de 25 % des livraisons manufacturières québécoises. Pour sa part, la Coopérative fédérée a procédé à des regroupements et à des acquisitions au cours des dernières années, ce qui fait que le Québec peut maintenant compter sur des coopératives d'envergure mondiale bien positionnées dans le secteur de la transformation alimentaire.

D'après une analyse du MAPAQ publiée en juillet 2001, le contexte d'affaires des entreprises de transformation s'est modifié considérablement au cours des dernières années. Les acquisitions réalisées par

Loblaw et Sobeys ont amené les entreprises de transformation québécoises à vivre de façon plus concrète et immédiate les enjeux et les défis posés par la mondialisation et par les changements technologiques qui se succèdent à une grande vitesse.

L'ampleur des nouveaux défis à relever a amené les transformateurs québécois à se regrouper, en 2000, au sein d'une association en mesure de les représenter, soit le Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC).

Le CTAC a identifié plusieurs problématiques majeures auxquelles l'industrie de la transformation doit faire face, dont celui de l'augmentation des produits sous marques privées sur les tablettes des magasins. Ce phénomène sans cesse croissant risque, en effet, de se faire au détriment des entreprises de transformation régionales dont les marques de commerce sont déjà bien établies. La région de Chaudière-Appalaches fait déjà face à ce problème puisqu'elle compte plusieurs entreprises dont le développement repose sur une marque de commerce forte.

Une autre préoccupation du CTAC vise à s'assurer que les entreprises de transformation demeurent sous propriété québécoise. Selon le Conseil, la concentration des entreprises pourrait se traduire par l'acquisition, à court terme, d'une proportion significative d'entreprises québécoises par des intérêts étrangers. Cette perspective semble d'autant plus vraisemblable que l'industrie fait face à une courbe des coûts de production qui favorise les entreprises de grande taille, comme celles qu'on retrouve aux États-Unis.

D'après le CTAC, le manque de disponibilité de la main-d'œuvre est également devenu un problème majeur pour l'industrie de la transformation. Cette dernière doit faire face à des difficultés de recrutement de techniciens qualifiés et de main-d'œuvre ouvrière.

1.4 Secteur de la production agricole

Dans la dernière décennie, on a pu observer une tendance à la baisse du nombre de fermes pour l'ensemble des provinces canadiennes. De 1996 à 2001, le secteur agricole québécois avait perdu près de 4000 fermes. En 2001, on observait plus de 32 000 fermes au Québec comparativement à près de 36 000 en 1996, ce qui représentait une diminution de l'ordre de 10,5 %. Si le nombre de fermes diminuait pendant cette période quinquennale, les revenus agricoles bruts moyens et la superficie moyenne par ferme augmentaient. La ventilation du nombre de fermes, selon le revenu agricole brut, indiquait que la diminution était plus significative dans les catégories de revenus inférieurs à 100 000 \$. Par ailleurs, le nombre d'exploitations qui avaient des revenus bruts de 250 000 \$ et plus augmentaient de 29,7 % pour cette même période.

En 2002, l'actif agricole moyen sur une ferme québécoise était de 1 122 000 \$, ce qui représentait une hausse de 20 % par rapport à 1999. Ainsi, le Québec se plaçait au quatrième rang au niveau de la valeur des actifs derrière la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario. Le gonflement des actifs s'est accompagné d'une augmentation de la dette moyenne des fermes québécoises, qui a subi une hausse de 37 %, passant de 221 000 \$ à 303 000 \$ entre 1999 et 2002. Pour cette période, le taux d'endettement a cru plus rapidement au Québec que dans l'ensemble des autres provinces.

En ce qui a trait à la superficie moyenne par ferme, elle passait de 90 hectares en 1991 à 106 hectares en 2001. Quant au prix moyen de la valeur des terres au Québec, il a plus que doublé au cours des dix dernières années.

Pendant cette même période, l'augmentation plus rapide des dépenses agricoles par rapport aux recettes agricoles a réduit la marge bénéficiaire des entreprises. En effet, l'analyse du ratio « revenu net total/recettes monétaires » du secteur agricole québécois au cours de la période 1992-2003 démontrait

que cette marge était engagée dans une tendance baissière. Entre 1992 et 2002, ce ratio est passé de 14 % à 7,6 % pour rebondir par la suite à 11,2 % en 2003.

En 2003, les recettes monétaires agricoles au Québec se sont élevées à près de 5,9 milliards de dollars, soit 5,8 % de plus qu'en 2002. Cette hausse des recettes agricoles s'expliquerait surtout par une forte augmentation des paiements gouvernementaux. Les trois principales productions, en pourcentage des recettes monétaires, sont le lait (28 %), le porc (16 %) et l'aviculture (10 %).

Les revenus du secteur des viandes provenant des bovins et des veaux ont connu une importante chute consécutive à la crise de la vache folle (-30 %). En effet, le problème vécu en Alberta au regard de la maladie de la vache folle a eu comme conséquence une fermeture des frontières américaines à l'ensemble du bœuf canadien, ce qui a pénalisé lourdement l'industrie bovine québécoise. En 2004, les frontières ont été à nouveau ouvertes pour les animaux abattus mais sont demeurées fermées pour le commerce des animaux vivants entre le Canada et les États-Unis. Les revenus des fermes laitières ont aussi subi des impacts négatifs, étant donné la difficulté d'écouler les bovins de réforme. Cette situation a d'ailleurs généré une forte pression pour le développement de nouveaux projets d'abattoirs au Québec.

En ce qui concerne la production porcine, le moratoire toujours existant dans ce secteur de production expliquerait en grande partie la très faible croissance des revenus pour l'année 2003 (0,7 %). La levée du moratoire, qui était prévue pour décembre 2004, ayant été reportée en mars 2005, l'incertitude demeure vive quant aux possibilités d'expansion dans le secteur porcin. De plus, les orientations gouvernementales qui visent la mise en place d'un mécanisme d'analyse des répercussions environnementales et sociales, de même qu'une implication accrue des municipalités régionales et locales, inquiètent les producteurs de porcs qui

craignent des délais additionnels au regard de la délivrance de nouveaux permis de construction.

Les problèmes de baisses de revenus dans trois secteurs de production très importants, soit le secteur bovin, le secteur laitier et le secteur porcin, sont sûrement liés de près à la crise du revenu qui sévit encore actuellement dans le monde agricole.

À l'automne 2003, l'ampleur de ces problèmes a amené l'Union des producteurs agricoles (UPA) à enclencher une démarche qui visait à établir de nouvelles priorités pour le secteur de la production. Le congrès général spécial de juin 2004 a donné lieu à une proposition de plan de développement pour 2005-2010. Ce plan de développement compte quatre axes, soit un axe sur le revenu, un axe sur le soutien de l'état, un axe qui vise à influencer les modèles d'agriculture de demain et un axe sur le fonctionnement de l'organisation.

La préoccupation liée au revenu des entreprises est présente dans les trois premiers axes, ce qui démontre son importance et sa complexité. L'UPA a surtout comme objectifs que les producteurs obtiennent une meilleure part du prix des produits, en s'engageant davantage dans la transformation et la distribution alimentaire, et que l'État offre un soutien qui s'oriente vers un accroissement du revenu net. Elle mise également sur la pratique d'une agriculture durable qui assure la viabilité économique des entreprises.

Sur le plan de la mise en marché, les conditions liées à l'accès aux marchés pour les produits agricoles laissent peu de place aux approches individuelles. D'ailleurs, au Québec, la proportion de produits agricoles qui bénéficie d'une mise en marché collective est passée de 74 % en 1995 à plus de 85 % en 2003. Quatre nouveaux plans conjoints sont en voie d'implantation dans les secteurs respectifs de l'acériculture, de l'agneau, de la chèvre et des plants forestiers. La mise en marché collective, telle que pratiquée au Québec, représente une formule quasi unique au monde et répond à un besoin de regrouper les approvisionnements pour bénéficier d'un meilleur rapport de force sur les marchés.

PARTIE 2 CONTEXTE ÉCONOMIQUE, ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA RÉGION

Depuis le début des années 90, il est devenu impératif de considérer toutes les activités de développement du secteur agricole et agroalimentaire au Québec sous l'angle du développement durable, qui sous-tend l'intégration de l'économie, de l'environnement et des questions de nature sociale. Dans un exercice collectif de planification stratégique, il est donc nécessaire de mettre ces trois volets en relief dès le début, afin d'en tenir compte dans toutes les phases de l'exercice et d'arriver ainsi à créer l'équilibre dans le plan stratégique entre les besoins immédiats de développement du secteur, les conditions d'existence des communautés et la capacité de support des écosystèmes.

Les données économiques comprises dans cette partie du document proviennent du *Profil sommaire de l'industrie agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches*, publié par la Direction régionale Chaudière-Appalaches du MAPAQ, en juillet 2003, et du *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec, estimations pour 2002*, publié par la Direction des études économiques et d'appui aux filières du MAPAQ, en 2004.

2.1 Contexte économique

Le secteur agricole et agroalimentaire, qui comprend l'agriculture, la transformation, le commerce de gros et de détail ainsi que la restauration, contribue fortement à l'économie régionale. En effet, les estimations pour 2002 démontrent que l'ensemble du secteur fournissait 33 200 emplois dans la région, ce qui représentait 16,5 % de l'emploi total en région, c'est-à-dire près d'un emploi sur 6.

2.1.1 Secteur agricole

L'agriculture se pratique sur plus du tiers du territoire de Chaudière-Appalaches, c'est-à-dire 11 % des superficies utilisées à des fins agricoles au Québec. En 2002, l'agriculture présentait une base solide de développement, avec 10 800 emplois, et générait un chiffre d'affaires de 900 millions de dollars. Le secteur agricole représentait à lui seul plus de 17 % des emplois du secteur agricole québécois, ce qui faisait de Chaudière-Appalaches la deuxième plus importante région agricole du Québec.

En 2000, le secteur agricole comptait plus de 5 300 exploitations, approvisionnées par plus de trente fournisseurs d'intrants de la région. Si on considère le nombre d'exploitations agricoles, les secteurs liés à la production animale étaient, par ordre d'importance, le secteur laitier avec 35 % des exploitations, le secteur bovin avec 24 %, le secteur porcin avec 17 %, le secteur avicole avec 4 % et le secteur ovin avec près de 2 %.

Sur le plan des recettes agricoles, c'est toutefois le secteur de la production porcine, avec 30 % du cheptel québécois, qui occupait le premier rang en 2000, suivi du secteur de la production laitière, du secteur bovin, du secteur de la production avicole et de celui de l'acériculture. Cependant, sur le plan du revenu des entreprises, le secteur bovin et le secteur acéricole auraient connu une baisse de l'ordre de 20 % au cours des années 2001-2004. Cette baisse de revenu net dans ces productions serait liée à différents facteurs, dont les principaux seraient la fermeture des marchés due à la crise de la vache folle et les difficultés à écouler les surplus de sirop sur les marchés.

Il s'agit de menaces importantes pour le secteur puisque la production bovine est la deuxième en importance pour le nombre d'exploitations agricoles dans la région et que la production acéricole, pour sa part, est présente comme production principale ou secondaire dans 3500 exploitations, ce qui

représente plus de 65 % des entreprises de la région.

La production végétale occupait, quant à elle, plus de 480 000 hectares (ha) dont près de la moitié était en culture ou en fourrages. Les superficies des pâturages connaissent une diminution importante, étant passé de 66 000 ha en 1990 à 38 600 ha en 2000. Cette situation serait due en grande partie à l'augmentation de productions en monoculture, ce qui accroît aussi le risque de pollution diffuse dans la région.

Par ailleurs, les nouvelles exigences environnementales qui obligent les entreprises à posséder les superficies d'épandage nécessaires à leur cheptel mettent une pression importante sur la disponibilité et le prix des terres et sur le déboisement dans certains territoires.

Dans ce contexte, le mouvement de diversification dans lequel sont engagées plus d'une centaine d'entreprises de la région ouvre de nouvelles avenues de développement intéressantes, en ce qu'elles sont moins assujetties aux contraintes environnementales et qu'elles sont susceptibles de recevoir un accueil plus favorable de la part des dirigeants municipaux et de la population en général.

2.1.2 Secteur de la transformation

Selon les estimations du MAPAQ, la région de Chaudière-Appalaches compte plus de 140 entreprises de transformation alimentaire qui généraient, en 2002, des ventes de plus de 1,7 milliard de dollars, ce qui plaçait la région au troisième rang des seize régions administratives du Québec, derrière la région de Montréal et celle de la Montérégie. Au plan de l'emploi, l'industrie de la transformation alimentaire de la région de Chaudière-Appalaches faisait également bonne figure, avec un total de 7 000 emplois.

La région se caractérise par la présence de cinq entreprises d'envergure internationale, qui regroupent à elles seules près de 66 %

des emplois dans le secteur de la transformation. Ces entreprises fabriquent majoritairement des produits de masse qui doivent être concurrentiels avec ceux produits aux États-Unis et ailleurs dans le monde, étant donné qu'une bonne partie de leurs ventes est faite sur les marchés d'exportation. La concentration des entreprises dans la région se poursuit avec la décision récente des deux plus gros transformateurs et exportateurs de porcs du Québec, Supraliment et Olymel, qui ont décidé de se fusionner pour faire face à l'arrivée de compétiteurs majeurs sur le marché intérieur et aux exigences toujours plus grandes des marchés étrangers. À lui seul, ce nouveau groupe comptera ainsi plus de 1850 employés dans le secteur de la transformation de la région de Chaudière-Appalaches, c'est-à-dire environ 34 % des emplois en transformation dans la région.

Par ailleurs, le secteur de la transformation a la chance de bénéficier d'un avantage concurrentiel intéressant, qui est celui d'avoir accès à un approvisionnement à proximité pour plusieurs denrées agricoles en volume important.

La région de Chaudière-Appalaches peut également compter sur un bon tissu de petites et moyennes entreprises qui présentent de bonnes perspectives de développement. En 2002, selon l'Institut de la statistique du Québec, plus de 80 % de ces entreprises comptaient moins de 20 employés.

Les coûts de transport des produits représentent un élément déterminant pour le développement de ces entreprises de petite taille, étant donné qu'une bonne partie de leur marché est souvent à l'extérieur de la région.

La Direction régionale du MAPAQ a produit, à partir de la banque de données du Carrefour bioalimentaire, un tableau sommaire sur le nombre d'entreprises de transformation alimentaire et sur les emplois directs par secteur d'activité et par MRC. Le tableau qui suit permet d'en faire une lecture plus détaillée.

Nombre d'entreprises de transformation alimentaire et d'emplois directs par MRC

MRC	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois.
Ville de Lévis	24	911
Lotbinière	15	189
L'Amiante	8	272
Beauce-Sartigan	13	90
Robert-Cliche	5	163
La Nouvelle Beauce	8	2176
Les Etchemins	6	47
Bellechasse	21	1468
Montmagny	12	105
L'Islet	10	25
Total	122	5446

Source : Carrefour alimentaire, MAPAQ, juin 2004

On observe dans ce premier tableau que les MRC de la Nouvelle Beauce, de Bellechasse et de Ville de Lévis sont les trois MRC dominantes au plan de l'emploi en transformation, pour les 122 entreprises considérées sur les 140 faisant partie des statistiques en 2002.

Dans le deuxième tableau qui suit, on peut constater que les trois secteurs les plus importants sur le plan de l'emploi sont les secteurs des viandes, de la pâtisserie-boulangerie, et des produits laitiers. On note également la présence de 30 entreprises qui oeuvrent dans des secteurs non traditionnels.

Nombre d'entreprises de transformation par secteur d'activité et emplois directs

Secteur d'activité	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois
Viandes	21	2559
Pâtisserie boulangerie	19	1129
Produits laitiers	12	372
Boissons alcoolisées	8	31
Fruits et légumes	7	13
Miel	7	17
Érable	18	142
Autres	30	1183
Total	122	5446

Source : Carrefour alimentaire, MAPAQ, juin 2004

En juin 2002, le gouvernement du Québec a rendu publique une première *Politique québécoise sur la transformation alimentaire*, qui est articulée autour de trois grandes orientations : l'accès aux marchés, l'innovation et la productivité, et l'accroissement des investissements.

Plusieurs initiatives découlant du plan d'action associé à la politique ont été mises de l'avant par le MAPAQ, et peuvent contribuer au développement des activités de transformation alimentaire dans les régions.

C'est le cas notamment de :

- ↗ la mise en oeuvre d'un plan d'action pour les produits de niches et du terroir, qui inclut, entre autres, la mise au point d'un programme d'enregistrement visant à faire reconnaître l'authenticité des produits du « terroir » « fermier » et « artisanal » ;
- ↗ l'élaboration d'une session de sensibilisation destinée aux PME du secteur, portant sur la qualité dans l'industrie alimentaire (en collaboration avec le ministère du Développement économique et régional);
- ↗ les programmes d'appui «Transformation à l'action» et «Encadrement PME», qui visent respectivement le renforcement des plans d'affaires et l'amélioration des diverses fonctions stratégiques des entreprises;

↗ la constitution d'un réseau de conseillers en transformation et marketing, présents dans les directions régionales du MAPAQ, et dont on veut intensifier le rôle, en vue d'assurer une plus grande cohésion et une meilleure complémentarité dans l'action gouvernementale.

2.1.3 Commerce de détail et restauration

En 2002, le commerce de détail apportait à la région une contribution économique proportionnelle à son poids démographique, avec ses 8100 emplois et ses ventes de près de 960 millions de dollars. On répertoriait dans la région près de 675 établissements, dont près de 40 % étaient des magasins sous bannière. La région comptait un ratio de 575 consommateurs par magasin, ce qui était plus faible que la moyenne provinciale, alors de 645. La région comptait également 55 supermarchés et plus d'une centaine de magasins spécialisés.

Toujours en 2002, le secteur de la restauration de la région générait 4 % des recettes liées à la restauration au Québec, ce qui représentait une contribution moindre que son poids démographique (5 %). La proximité et le grand nombre de restaurants situés dans la région de la Capitale nationale, ainsi qu'une industrie touristique encore peu développée dans Chaudière-Appalaches sont des facteurs qui peuvent expliquer en partie ce phénomène. De plus, le fait que les revenus per capita sont globalement moins élevés que dans plusieurs régions du Québec constitue aussi un facteur à prendre en considération au regard de cette situation.

2.2 Contexte environnemental

2.2.1 Aspects liés au territoire

Située au centre sud du Québec, la région Chaudière-Appalaches est délimitée, à l'Ouest, par les régions de l'Estrie et du Centre-du-Québec, et, à l'Est, par la région du Bas-Saint-Laurent. Deux importantes vallées coupent la région selon un axe nord-sud : celle de la Chaudière et celle de l'Etchemin. Longée au nord par le fleuve Saint-Laurent sur une distance de 160 km, la région comporte de nombreux cours d'eau, dont les trois plus importants sont les rivières Chaudière, Etchemin et Du Sud.

La production porcine occupe une place prépondérante dans la région, abritant 30 % de l'ensemble du cheptel porcin québécois. L'épandage massif de déjections animales lié, entre autres, à l'élevage du porc et de la volaille, confronte la région à des enjeux environnementaux importants relativement à la qualité de l'eau et des sols ainsi qu'à la protection des écosystèmes.

2.2.2 Exigences environnementales

Depuis 1981, année de la mise en vigueur de la réglementation du ministère de l'Environnement (MENV) appliquée aux exploitations d'élevage, les producteurs agricoles ont eu à se conformer à des obligations environnementales en matière de superficies d'épandage basées sur l'élément azote. En 1997, l'obligation de réaliser un plan agroenvironnemental de fertilisation sur la base de l'élément phosphore a fait prendre conscience aux intervenants, aux conseillers et aux producteurs de l'importance de considérer désormais le phosphore comme élément limitatif de la fertilisation.

Alors que, pendant près de 20 ans, l'émission des certificats du ministère de l'Environnement était basée sur un ratio de 2,75 unités animales (U.A.) par ha, les nouvelles exigences, depuis 1997, obligent les exploitations agricoles à gérer leurs fumiers et lisiers dans un ratio de 1 à 1,5 U.A. par ha. Par conséquent, les nouveaux

ajustements demandés aux producteurs agricoles étaient et demeurent très importants. Dans ce contexte, il devenait nécessaire d'offrir aux producteurs un cadre qui allait leur permettre de s'adapter à cette situation, dans une perspective de développement durable.

2.2.3 Règlement sur les exploitations agricoles

En 1998, lors du « Rendez-vous sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois », les membres du Forum des décideurs ont convenu, entre autres, de la nécessité d'une réglementation environnementale simple, progressive et efficace. À cette fin, ils ont demandé la modernisation du *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole*, ce qui a donné lieu, en juin 2002, au *Règlement sur les exploitations agricoles (REA)*.

Ce nouveau règlement vise à améliorer la qualité des eaux de surface et souterraines et à obtenir un meilleur équilibre entre les besoins des plantes en fertilisants et la capacité de support des sols. Pour atteindre ces objectifs, il faut, d'une part, baliser davantage la gestion des déjections animales et les autres matières fertilisantes eu égard à leur stockage, à leur épandage et à leur traitement et, d'autre part, mieux encadrer la gestion des exploitations agricoles.

Le REA permet d'attaquer le problème à la source, c'est-à-dire à l'échelle de chaque entreprise agricole. La nouvelle réglementation repose donc sur l'atteinte de l'équilibre de la capacité de support en phosphore des sols pour chaque lieu d'élevage. En 2010, chaque exploitation agricole devra disposer des terres nécessaires à l'épandage des déjections ou devra traiter l'excédent des fumiers et lisiers par rapport à la capacité réelle de support en phosphore des sols en culture dont elle dispose.

Pour respecter les capacités de support des sols en phosphore, une des solutions pour les entreprises est d'acquérir une plus grande superficie de terres en culture. Cependant,

cette option amène une concentration des activités agricoles, la monoculture, une augmentation du prix des terres agricoles, et une monopolisation de la production par les entreprises fortement capitalisées. Les entreprises de petite et moyenne taille doivent se tourner, pour leur part, vers des solutions différentes, dont le traitement des fumiers et lisiers. Toutefois, plusieurs procédés de traitement en sont encore au stade d'expérimentation ou de validation et ceux qui existent déjà nécessitent des ajustements pour les rendre accessibles sur le plan financier.

2.2.4 Soutien gouvernemental

Le 18 octobre 2002, le MAPAQ a présenté au monde agricole sa stratégie agroenvironnementale, élaborée dans l'intention d'aider les entreprises à respecter les nouvelles normes environnementales issues du REA. Au centre de cette stratégie, le plan d'accompagnement agroenvironnemental « ferme par ferme » propose des solutions concrètes adaptées à chaque entreprise. L'approche d'accompagnement comprend quatre étapes : le diagnostic à la ferme, l'élaboration d'un plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAE) la mise en oeuvre du plan et son évaluation dans une perspective individuelle, régionale ou provinciale.

L'élaboration des plans d'accompagnement met à contribution des ressources des centres de services du MAPAQ, des clubs-conseils en agroenvironnement et des clubs d'encadrement technique. Les mesures contenues dans les plans peuvent toucher tous les aspects de la production de l'entreprise, qu'il s'agisse de modifications à l'alimentation des troupeaux, de génétique animale, de disposition adéquate des déjections animales ou de traitement des fumiers.

Malgré le fait que le REA limite le développement de plusieurs entreprises agricoles de la région de Chaudière-Appalaches, l'approche « ferme par ferme », qui permet de dégager des possibilités de développement pour d'autres entreprises,

devrait contribuer globalement à maintenir le niveau actuel d'activité économique dans le secteur de la production agricole.

2.2.5 Exigences environnementales en transformation et distribution

Les activités des établissements de transformation alimentaire ont également des répercussions importantes sur l'environnement, en raison des procédés de fabrication utilisés par ces entreprises, de la nature de leurs produits et des rejets qu'ils provoquent.

L'exécution des procédés de ces entreprises nécessite d'importantes quantités d'eau pour le lavage et la cuisson des aliments et engendre un important volume de déchets solides. Or, selon l'endroit où ils sont situés, les établissements n'ont pas tous accès à un réseau public de traitement des eaux usées. C'est particulièrement le cas pour les entreprises localisées en milieu rural, dont les coûts engendrés peuvent être considérables, au point de compromettre leur compétitivité par rapport aux établissements dont les coûts de traitement sont partiellement absorbés par les infrastructures publiques en place.

Par ailleurs, la commercialisation des produits alimentaires nécessite un volume très important de contenants ou d'emballages, dont la disposition après utilisation doit être faite dans le respect de l'environnement et des ressources. L'industrie de la transformation alimentaire est interpellée fortement sur cette question puisqu'elle serait à l'origine de 80 % de tous les contenants et emballages utilisés.

Quant aux détaillants, qui deviennent dépositaires de ces contenants et emballages, ils ont à participer à un système de collecte sélective dont les coûts sont partagés et à un système de consigne applicable sur les contenants de certaines boissons.

2.3 Contexte social

Le secteur agricole et agroalimentaire de Chaudière-Appalaches fait face à des enjeux sociaux importants, qui sont en quelque sorte les conséquences du contexte économique et du contexte environnemental. Ces enjeux sont essentiellement liés au maintien de la qualité de l'eau potable, à un meilleur contrôle des odeurs et à la revitalisation des milieux déstructurés.

2.3.1 Qualité de l'eau

Lors des audiences du BAPE sur la gestion de l'eau, tenues en 2000, des résidents de Chaudière-Appalaches ont démontré un vif intérêt pour les problèmes de contamination de l'eau potable. En effet, près de 100 000 personnes de la région s'alimentent en eau potable à partir de nappes d'eaux souterraines, ce qui constitue 26 % de la population régionale, alors que la moyenne québécoise se situe aux environs de 20 %. Dans certains secteurs, la concentration de productions animales est perçue comme une menace à la qualité des eaux souterraines ainsi que des eaux de surface, ce qui crée des inquiétudes au sein de la population.

Pour la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, la contamination de l'eau représente un risque de santé publique important. Or, les caractéristiques physico-chimiques et microbiologiques des puits individuels disséminés sur le territoire sont encore peu connues. La contamination par les engrais azotés est cependant un phénomène de plus en plus observé par les chercheurs.

Il existe un peu plus de documentation sur la qualité des eaux de surface. Ainsi, on évalue que les eaux de certains tronçons des rivières Chaudière et Beaurivage sont de qualité douteuse ou mauvaise. On estime toutefois que l'activité anthropique au sens large est responsable de cette situation plutôt que l'activité agricole seule. Par ailleurs, le MENV s'apprête à rendre publique *l'Étude de la qualité potable dans sept bassins versants en surplus de fumier et impacts potentiels sur*

la santé, dont les résultats ne démontreraient pas une situation alarmante. Cependant, un défi important demeure pour le secteur, soit l'amélioration de la performance environnementale des entreprises agricoles. Ces dernières doivent en effet maintenir le cap sur la conformité réglementaire et sur l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

D'autre part, en raison de la faible densité de la population de Chaudière-Appalaches en milieu rural, le raccordement à un réseau de distribution est souvent difficile et entraîne des coûts économiques difficiles à assumer pour les municipalités. Ainsi, la dépendance aux eaux souterraines est forte, ce qui amène les autorités municipales à protéger ces eaux par une réglementation qui impose des distances séparatrices de plus en plus contraignantes pour le développement du secteur agricole et agroalimentaire de la région. Les règlements actuels font mention d'une distance séparatrice pour l'épandage de 100 mètres d'un puits de captage, de 30 mètres pour un puits individuel et de 3 mètres d'un cours d'eau. De plus, l'installation d'un bâtiment d'élevage doit se faire à plus de 75 mètres d'un cours d'eau. Cependant, les municipalités ont la prérogative d'aller au-delà de certaines normes prescrites par le MENV, dont celles liées aux bandes riveraines.

2.3.2 Contrôle des odeurs

Les odeurs dégagées par les fumiers et surtout par les lisiers lors de l'entreposage et de l'épandage constituent une autre source de conflit entre les milieux urbain et périurbain et le milieu rural. De nombreux résidents se mobilisent et interviennent auprès de leurs municipalités respectives pour que ces dernières trouvent des solutions aux problèmes d'odeurs. Déjà, le législateur tenait compte de cette préoccupation en introduisant les distances séparatrices pour la gestion des odeurs dans la loi 23, qui est la *Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection du territoire et des activités agricoles*. La loi 23

prévoyait aussi la formation de comités consultatifs agricoles, pour travailler à solutionner le problème des odeurs.

Ces dispositions du législateur n'ayant pas été suffisantes, la loi 184, qui est la *Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* est entrée en vigueur le 21 juin 2001. La loi 184 apporte des correctifs à la loi 23 et introduit, entre autres, un droit de développement dont peuvent bénéficier certains établissements d'élevage. Ce droit au développement rend possible un accroissement maximal de 75 U.A. par entreprise. De plus, avec la loi 184, les entreprises n'ont plus l'obligation de tenir compte des distances séparatrices pour les odeurs, si l'augmentation de 75 U.A. se réalise tout en ne dépassant pas un total de 225 U.A.

La loi 184 donne également davantage de pouvoirs et de responsabilités aux municipalités. Ainsi, elle établit que ce sont les municipalités qui appliqueront les règlements en matière de gestion des odeurs ainsi que les interventions réglementaires à l'endroit des activités agricoles en zone agricole. À cet effet, la loi amène un changement important, puisque le zonage des productions agricoles par les municipalités ne pourra désormais se faire qu'à l'égard des nouvelles exploitations agricoles situées en périphérie d'un périmètre d'urbanisation, dans une zone de villégiature, de récréotourisme, ou dans une zone particulière (zone d'activité limitée) où il est démontré que c'est nécessaire.

La réglementation actuelle donne donc des balises aux parties en cause (résidents, municipalités et producteurs agricoles) pour améliorer la situation sociale liée aux odeurs, tout en tenant compte des revendications des citoyens et des besoins des producteurs agricoles. Cependant, le législateur a senti le besoin de préciser davantage les éléments relatifs à la gestion locale des droits de construction et une nouvelle réglementation (loi 54) est en cours d'élaboration à cet effet. Cette loi viendrait confirmer la décentralisation des pouvoirs vers les

municipalités et établir les modalités de gestion dans les cas de nouvelles constructions. Entre autres dispositions, cette loi donne l'obligation aux MRC ou aux municipalités de tenir une assemblée publique de consultation pour les nouveaux projets d'élevage porcin et les agrandissements augmentant de 3200 kg la production annuelle de phosphore.

Le secteur de la transformation alimentaire doit, lui aussi, faire face aux enjeux sociaux liés à la protection de l'environnement. Un nombre croissant de gestionnaires d'entreprises de transformation veut intégrer cet élément à la gestion de la qualité pour mieux répondre aux nouvelles exigences de la société. En effet, cette préoccupation environnementale tend maintenant à conditionner de plus en plus les décisions d'achats des consommateurs.

2.3.3 Milieux en restructuration

La région de Chaudière-Appalaches doit également relever un défi socio-économique de taille au regard des milieux en restructuration, qui constitueraient environ 50 % du territoire, avec 23 % des terres mises en culture. Selon un rapport présenté en 2002 par la *Chaire de recherche du Canada en développement rural* au Comité régional sur les milieux en restructuration de la région Chaudière-Appalaches, les milieux en restructuration ont de plus en plus de difficulté à suivre le rythme d'évolution de l'agriculture régionale et québécoise. En effet, l'économie agricole moderne exige l'acquisition de nouvelles technologies pour pouvoir produire au plus bas coût possible. Or, les fermes dans les milieux en restructuration n'ont souvent pas la capacité financière et technique pour introduire et gérer ces nouvelles technologies. En conséquence, plusieurs entreprises caractéristiques de ces milieux risquent de devoir quitter le territoire si aucune stratégie régionale n'est mise de l'avant pour les maintenir en place.

PARTIE 3 ORGANISATION DU SOUTIEN AU SECTEUR

Dans un exercice de planification stratégique, il est important de bien situer le positionnement des organisations en soutien au développement du secteur, afin que les différents acteurs puissent bien identifier les ressources disponibles et déterminer de quelle façon ces organisations peuvent contribuer au développement du secteur. La présentation, dans cette troisième partie du document, des organismes qui sont en soutien au secteur agricole et agroalimentaire dans la région de Chaudière-Appalaches répond donc à ce besoin. Les organismes ont été identifiés à partir de la documentation transmise par les principaux intervenants à l'exercice. Cette compilation n'est donc pas exhaustive et pourrait être bonifiée par l'ajout d'autres organismes et services.

3.1 Soutien gouvernemental

3.1.1 Les gouvernements fédéral et provincial

Les interventions des gouvernements fédéral et québécois dans le secteur agricole et agroalimentaire sont fondées sur la loi constitutionnelle de 1867, qui reconnaît une compétence partagée des deux gouvernements.

Historiquement, le gouvernement fédéral a assumé le leadership de l'intervention dans les provinces canadiennes, sauf au Québec. Ainsi les deux ordres de gouvernement interviennent conjointement dans certains champs de responsabilités comme la sécurité du revenu et le financement agricole. Cependant, la protection du territoire et la formation sont des compétences exclusives au Québec. Par ailleurs, la vulgarisation et la gestion sont des champs traditionnellement occupés par le Québec.

Les deux ministères principalement responsables du soutien au secteur agricole et agroalimentaire sont, pour le gouvernement fédéral, Agriculture et Agroalimentaire

Canada (AAC), et pour le Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Le dernier plan stratégique d'AAC est axé sur trois priorités qui portent sur la sécurité du système alimentaire, la santé de l'environnement et les innovations propices à la croissance. Par ailleurs, dans son nouveau Cadre stratégique agricole, AAC propose aux gouvernements provinciaux et à tous les membres du secteur agricole et agroalimentaire de se concerter pour établir un système de suivi et de retraçage des produits alimentaires. Ce système aiderait le secteur à gérer les risques liés à la salubrité des aliments, à garantir l'innocuité des produits, à conquérir de nouveaux débouchés et à préserver sa part actuelle des marchés.

Pour sa part, dans son plan stratégique 2001-2004, le MAPAQ vise à répondre à trois enjeux majeurs. Le premier concerne le développement des marchés et la compétitivité; le deuxième porte sur les attentes de la société en matière de sécurité alimentaire, de protection de l'environnement et de développement régional et, finalement, le troisième fait référence à la reconnaissance du leadership du secteur.

On peut donc dire que les orientations majeures des deux paliers de gouvernement convergent vers le développement des marchés, la protection de l'environnement et la sécurité alimentaire.

3.1.2 La Financière agricole du Québec

En matière de soutien financier, la Financière agricole du Québec joue un rôle de premier plan dans le développement du secteur agricole et agroalimentaire québécois, en gérant les outils financiers destinés au monde agricole, dans une perspective de développement durable. La Financière entretient des relations d'affaires avec près de 27 000 entreprises agricoles et près de 2 000 entreprises forestières. Son portefeuille de prêts garantis atteint 4,3 milliards de dollars, ce qui représente 57 % du financement agricole au Québec.

Le gouvernement du Québec a également confié à la Financière agricole la responsabilité de l'administration du nouveau programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA). Le PCSRA a pour objet d'offrir à toutes les entreprises un outil de gestion des risques basé sur le revenu global des entreprises. Le programme permet la constitution de fonds individuels et la possibilité de retrait de liquidités pour compenser les baisses de revenus.

Au Québec, le PCSRA constitue le premier niveau d'intervention de La Financière, tandis que le programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles lui est complémentaire. Le PCSRA devrait permettre, après quelques années de fonctionnement, de stabiliser les revenus des secteurs qui ne sont pas couverts par les autres programmes de soutien de revenu agricole. Cette nouvelle façon de soutenir le secteur devrait favoriser une diversification de l'agriculture au Québec, en prenant en compte une partie des risques liés au démarrage de nouvelles productions à fort potentiel de développement.

3.2 Soutien des organisations régionales

3.2.1 Conférence régionale des élus

Depuis le 1^{er} avril 2004, le Conseil régional de concertation et développement de Chaudière-Appalaches a officiellement fait place à la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Chaudière-Appalaches.

Le mandat et les orientations de la CRÉ sont en cours d'élaboration. Toutefois, leurs travaux actuels se basent toujours sur le plan stratégique régional 2002-2007. Ce plan compte six axes de développement, qui traitent principalement de l'importance des connaissances comme assise au développement, d'une volonté d'accroître la qualité de vie dans les différents milieux de vie de la région, de soutenir l'innovation dans les entreprises, de veiller à l'exploitation durable des ressources naturelles de même qu'à la protection et à la qualité de l'environnement et, finalement, de développer

des moyens pour augmenter l'attrait de la région pour les touristes.

Les priorités au regard du secteur agricole et agroalimentaire sont regroupées majoritairement à l'axe 4 du plan, et sont les suivantes :

- ↗ Sélectionner et développer des productions non conventionnelles ou différenciées;
- ↗ Consolider et développer les principales productions agricoles du territoire dans une perspective de développement durable;
- ↗ Intéresser et former une relève agricole;
- ↗ Consolider et encourager la diversification des entreprises agricoles et agroalimentaires actuelles et futures des milieux en restructuration, dans une perspective d'occupation du territoire;
- ↗ Développer l'offre régionale en matière de produits agroalimentaires transformés et structurer leur mise en marché;
- ↗ Doter la région d'un plan stratégique de développement d'une agriculture durable.

La présente démarche de planification pour le secteur agricole et agroalimentaire de Chaudière-Appalaches s'inscrit donc comme une des priorités du plan stratégique régional 2002-2007.

3.2.2 Table de concertation régionale de Chaudière-Appalaches

Depuis 1998, la Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches (TACA) travaille au renforcement du secteur agroalimentaire régional, dans une concertation permanente avec les acteurs de l'industrie régionale. Ses activités ont pour objectif prioritaire le développement du réseau des petites et moyennes entreprises.

Le conseil d'administration de la TACA est formé de 15 administrateurs désignés par des collèges électoraux. Ses principaux partenaires financiers sont le MAPAQ, le ministère des Régions et la CRÉ. Les clientèles-cibles de la TACA sont les entreprises agricoles engagées dans une

recherche de valeur ajoutée et les transformateurs agroalimentaires.

La seconde entente spécifique conclue en 2002 entre la TACA, le ministère des Régions et le MAPAQ confiait à la TACA le mandat d'élaborer et de mettre en oeuvre une *Stratégie régionale de développement des produits différenciés de Chaudière-Appalaches*. En septembre 2003, la TACA publiait sa stratégie régionale et son plan d'action 2003-2005 à cet égard. Pour soutenir sa démarche d'élaboration d'une stratégie régionale et dans le but de fournir de l'information aux entrepreneurs qui désirent s'inscrire dans une démarche de différenciation de leurs produits, la Table agroalimentaire a publié plus d'une dizaine de profils régionaux.

3.2.3 Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du MAPAQ

La Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du MAPAQ a pour mission de contribuer à l'accroissement de la compétitivité des entreprises du bioalimentaire ainsi qu'à l'orientation, à la pérennité et au développement de l'agriculture régionale, en fonction de la vitalité du monde rural. La mission de la direction régionale s'inscrit dans une perspective de développement durable.

Les orientations de la direction régionale sont les suivantes :

- ↗ accroître la présence des produits québécois sur les marchés;
- ↗ favoriser le développement harmonieux et la promotion des activités et des entreprises agricoles sur le territoire;
- ↗ stimuler la mise en valeur des potentiels régionaux de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

La Direction régionale de la Chaudière-Appalaches comprend 7 centres de services répartis sur l'ensemble du territoire. Elle compte sur près de 65 personnes pour mener à bien ses mandats.

En 2002-2003, afin de soutenir l'agriculture et l'agroalimentaire et son développement durable dans la région de Chaudière-Appalaches, le MAPAQ a versé pour plus de 20 millions de dollars d'aide financière à la clientèle. Il s'agit des mesures concernant le remboursement des taxes (9,3 millions \$), le programme d'aide à la gestion des fumiers (5 millions \$), l'amélioration de la santé animale (2,6 millions \$) et les services-conseils (1,8 million \$).

La direction régionale, qui, comme d'autres ministères, doit faire face à une diminution des fonds de transfert, compte sur une approche de concertation et de partenariat avec les principaux intervenants de Chaudière-Appalaches pour travailler au développement du secteur.

3.2.4 Directions régionales de La Financière agricole en Chaudière-Appalaches

La Financière agricole compte deux directions régionales en Chaudière-Appalaches : la Direction régionale de Lévis et la Direction régionale de Sainte-Marie-Saint-Georges. En ce qui concerne le volet « financement des entreprises », La Financière comptait, pour l'exercice financier 2003-2004, un total de 3345 clients pour un encours de 806 millions \$ dans la région. L'organisme gouvernemental travaille en partenariat avec les institutions financières de la région, dont les principales sont le mouvement Desjardins, la Banque nationale et la Banque Royale.

Le nombre de demandes, au cours de l'exercice financier 2003-2004, a diminué de près de 30 % comparativement à 2002-2003, ce qui correspond à une diminution de 37 % dans les montants consentis. On observe également pendant la même période une hausse importante des prêts à des fins de consolidation. Cette situation est sûrement attribuable en grande partie à la prudence des agriculteurs, générée par la crise actuelle du revenu.

Depuis 2001, le ratio de fonds de roulement moyen a considérablement diminué dans la

région de Chaudière-Appalaches et les hausses de revenus des bénéficiaires nets monétaires moyens sont dus à l'augmentation des paiements gouvernementaux.

En ce qui concerne les programmes d'assurance et de protection du revenu, La Financière procède progressivement à l'application des mesures d'écoconditionnalité, ce qui devrait aider les entreprises de la région à s'adapter aux nouvelles exigences gouvernementales. L'application du concept d'écoconditionnalité se base sur les éléments contenus dans le *Règlement sur les exploitations agricoles*. Les modalités en matière d'écoconditionnalité sont donc centrées sur le bilan de phosphore et sur le plan d'accompagnement environnemental. Dès 2005, les entreprises qui présenteront un bilan phosphore excédentaire devront disposer d'au moins 50 % des superficies requises pour l'épandage. En 2008, le pourcentage des superficies requises pour les entreprises excédentaires passera à 75 % et en 2010, les entreprises agricoles devront disposer de l'ensemble des superficies requises pour l'épandage.

3.2.5 Fédérations régionales de l'UPA en Chaudière-Appalaches

Quatre fédérations régionales de l'UPA ont une partie significative de leur territoire dans la région de Chaudière-Appalaches. Il s'agit de la Fédération Côte-du-Sud, de la Fédération de Lévis-Bellechasse, de la Fédération Lotbinière-Mégantic et de la Fédération de la Beauce.

Les orientations stratégiques 2003-2006 de ces fédérations régionales ont été définies au regard de leur vision d'assurer la pérennité des fermes à dimension humaine. Les principales orientations concernent la cohabitation, la valorisation de la profession, le développement agricole en milieu urbain et périurbain, le maintien des fermes à dimension humaine et l'établissement en agriculture. Le plan de développement de la région de la Beauce compte plus particulièrement trois grands axes qui visent la diversification et la compétitivité du secteur

de la production, le développement de mécanismes de mise en marché efficaces et le développement de secteurs de transformation diversifiés et performants. À ces préoccupations des quatre fédérations s'ajoutent les dossiers majeurs que sont la crise du revenu, la taxation foncière, l'intégration de pratiques agroenvironnementales et la mise en marché, en particulier dans le sirop d'érable.

3.2.6 Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches

Depuis sa création en 1991, le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA) travaille activement, avec les acteurs socio-économiques de la région, à l'implantation d'une vision régionale du développement durable et de l'environnement en Chaudière-Appalaches.

Plus de 355 membres sont regroupés au sein du CRECA. On y retrouve des représentants de tous les secteurs : organismes environnementaux, citoyens, corporations privées, gouvernements locaux et organismes parapublics.

Le conseil s'appuie donc sur une forte représentativité du milieu et constitue, par le fait même, un porte-parole privilégié en matière de protection de l'environnement. Il s'intéresse de près aux projets à caractère environnemental et participe activement aux nombreux comités qui travaillent sur ce type de projets.

Le CRECA possède une expertise reconnue dans l'organisation d'événements et d'activités à thématique environnementale, qu'il s'agisse de galas d'excellence en environnement, de forums thématiques, de consultations sur des enjeux régionaux ou de rédaction de mémoires.

3.2.7 Centres locaux de développement

Les centres locaux de développement (CLD) sont des organismes à but non lucratif financés conjointement par le gouvernement et les municipalités. Les CLD ont été mis en

place en vertu de la *Politique de soutien au développement local et régional*, qui a été adoptée en avril 1997.

La mission des CLD est de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux dans une démarche commune tournée vers l'action, en vue de favoriser le développement de l'économie et la création d'emplois sur leur territoire, dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement et la communauté locale.

La région de Chaudière-Appalaches compte dix CLD, et cinq d'entre eux possèdent des plans d'action pour le secteur agricole et agroalimentaire. Il s'agit des MRC de La Nouvelle Beauce, de Bellechasse, de Lotbinière, de l'Amiante et de Lévis. Les plans de ces CLD contiennent une grande variété de mesures qui ont pour but de consolider et développer le secteur agricole et agroalimentaire des MRC en cause. Les principales touchent la cohabitation, la promotion et la mise en valeur des produits locaux, le développement de la production acéricole, la qualification de la main-d'œuvre, ainsi que le développement de projets collectifs pour favoriser les secteurs de la production et de la transformation.

3.2.8 Aide au développement des collectivités et des entreprises

Développement économique Canada soutient un réseau de Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et de Centres d'aide aux entreprises (CAE) au Québec. On retrouve quatre SADC et deux CAE en Chaudière-Appalaches. Les SADC offrent un service d'aide et d'accompagnement aux collectivités alors que les CAE offrent principalement de l'aide technique et financière aux entrepreneurs.

Actuellement, les SADC et le CAE interviennent avec des degrés variables dans le secteur agricole et agroalimentaire de Chaudière-Appalaches. Dans plusieurs cas, les projets des collectivités rurales peuvent demander des interactions importantes avec le secteur agricole et agroalimentaire.

3.2.9 Développement PME Chaudière-Appalaches

Depuis le 7 octobre 2004, le Conseil économique Lévis/Chaudière-Appalaches est devenu *Développement PME Chaudière-Appalaches*. Il s'agit donc de la nouvelle dénomination officielle de l'organisation issue de la fusion d'Action PME et de Chaudière-Appalaches Export, qui a eu lieu en janvier 2004.

La mission de Développement PME Chaudière-Appalaches consiste à aider et soutenir les entreprises industrielles de la région Chaudière-Appalaches dans leur développement, en privilégiant une approche globale et intégrée d'accompagnement, en stimulant l'innovation technologique et en facilitant à ces entreprises l'accès à de nouveaux marchés et à l'exportation. Développement PME Chaudière-Appalaches offre des services de 2^e ligne en matière d'innovation et d'exportation, deux éléments incontournables pour le développement des PME de la région.

3.2.10 PÔLE Québec Chaudière-Appalaches

Il y a maintenant deux ans, PÔLE Québec Chaudière-Appalaches est né de la fusion de quatre organisations qui ont joué dans le passé un rôle important dans le développement des deux régions administratives en cause. Ces organisations étaient le Groupe d'action pour l'avancement technologique et industriel de la région de Québec, la Société de promotion économique du Québec métropolitain, la Cité de l'optique et Émergence Entrepreneur.

La mission de PÔLE Québec Chaudière-Appalaches consiste à catalyser les efforts de développement économique dans des secteurs d'activité ciblés, afin que la zone économique Québec Chaudière-Appalaches atteigne une position compétitive sur la scène internationale et, ainsi, en accroître la richesse collective.

Dans sa planification stratégique 2004-2007 de la filière Santé et Nutrition, PÔLE Québec

Chaudière-Appalaches a retenu un volet sur la transformation. La vision exprimée pour ce volet est de positionner, en Amérique du Nord, la zone économique Québec Chaudière-Appalaches comme un générateur et intégrateur de produits alimentaires innovants et à valeur ajoutée, basés sur la qualité, la santé et la saveur.

3.3 Soutien au développement de la main-d'œuvre

3.3.1 Éléments de contexte

Selon le Recensement 2001 de Statistique Canada, la rémunération moyenne des emplois est plus basse pour l'ensemble des maillons de la filière agroalimentaire régionale que pour l'ensemble du Québec. C'est dans le domaine de la transformation que l'écart de revenus est le plus grand, avec près de 6000 \$ de moins pour la région.

Comparaison des revenus annuels moyens, Chaudière-Appalaches et Québec

Maillons	Région de Chaudière-App.	Ensemble Québec.
Production	20 425 \$	21 874 \$
Transformation	34 880 \$	40 958 \$
Grossistes	32 394 \$	35 248 \$
Détaillants	24 910 \$	26 637 \$
Restauration	16 970 \$	18 977 \$
Ens des maillons	30 696 \$	36 241 \$

Recensement 2001, Statistique Canada

Selon la même source, la proportion de main-d'œuvre agricole de 45 ans et plus dans le secteur agricole de la région (42 %) est comparable avec l'ensemble du Québec. Pour le secteur de la transformation, la main-d'œuvre est significativement plus jeune dans la région que dans l'ensemble du Québec. En effet, la proportion des 45 ans et plus y est de 27 % comparativement à 32 % pour l'ensemble du Québec.

3.3.2 Problématique

Selon les perspectives du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, la demande totale de main-d'œuvre

en Chaudière-Appalaches devrait se situer à 36 000 postes pour la période 2003-2007. Le secteur agricole et agroalimentaire fait partie des secteurs vedettes en matière de création d'emplois dans la région. Les experts laissent entrevoir une difficulté de recrutement et de maintien en emploi, autant dans le secteur agricole que dans le secteur de la transformation alimentaire, pour les prochaines années.

Les exploitations agricoles ont historiquement comblé leur besoin de main-d'œuvre à partir de leur propre famille. Toutefois, dans un contexte où la taille des exploitations augmente, l'entreprise agricole a de plus en plus recours à l'embauche de main-d'œuvre à l'extérieur de la famille. Dès 1999, le pourcentage de cette embauche atteignait 41 %. Cette situation génère des inquiétudes chez les producteurs agricoles et plusieurs d'entre eux éprouvent déjà des difficultés de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre saisonnière et de la main-d'œuvre permanente.

Pour contrer la concurrence accrue des autres secteurs d'activités au regard de la main-d'œuvre, les producteurs devront mettre en place des conditions qui favorisent le maintien en emploi. Dans le cas de la main-d'œuvre permanente, le problème est également lié au fait que l'évolution rapide des technologies oriente les besoins des entreprises vers une main-d'œuvre plus qualifiée.

Dans le cas du secteur de la transformation, les données laissent entrevoir qu'il faudra travailler à la fois sur les conditions salariales et les conditions de travail en général, afin de faire face à la concurrence des autres secteurs manufacturiers.

3.3.3 Soutien au développement de la main-d'oeuvre

Sur le plan provincial, le Comité sectoriel de main-d'oeuvre de la production agricole (CSMO) veille au développement des ressources humaines du secteur de la production agricole. Sa mission est de

regrouper l'ensemble des intervenants de ce secteur, afin de mettre en commun les différentes problématiques et d'élaborer des solutions en matière de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi. Son mandat plus spécifique est de faire la promotion des emplois agricoles, de réaliser des enquêtes et études, de développer de la formation continue, de donner des avis au ministère de l'Éducation du Québec, de soutenir les centres d'emploi agricole et de coordonner les échanges internationaux de stagiaires agricoles.

Le comité a développé une stratégie à long terme (2003-2008) basée sur le recrutement et le placement de main-d'œuvre, la formation professionnelle et technique, le partenariat avec le milieu et la santé et sécurité au travail. En 2003, le comité a réalisé l'implantation du programme d'apprentissage pour le métier d'ouvrier agricole en production laitière. La conception d'outils de soutien relatifs à la gestion des ressources humaines et d'outils d'aide au recrutement pour les centres d'emploi agricole fait partie du bilan des réalisations du comité.

Toujours sur le plan provincial, un Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire (CSMOTA) a été créé en janvier 2001, dans le but de favoriser le développement d'une culture de formation continue tout en valorisant le développement des emplois qui s'y rattachent. La mission de ce comité consiste à élaborer et à promouvoir des stratégies de développement de la main-d'œuvre répondant aux attentes du secteur et à en faciliter la réalisation dans le but de développer une culture de formation continue.

Le CSMOTA a réalisé en 2003 une étude sur les besoins de la main-d'œuvre des entreprises de transformation des fruits et légumes de conserveries. Le CSMOTA a également procédé à une analyse des besoins de formation par sous-secteur d'activité, un outil qui l'aidera à élaborer des interventions ciblées auprès des entreprises.

Le CSMO et le CSMOTA n'ont pas de bureaux régionaux mais il est possible de travailler en collaboration avec ces deux comités pour mettre en place des projets sur des problématiques régionales spécifiques, avec le soutien des directions régionales d'Emploi-Québec.

3.4 Soutien en formation

3.4.1 Éléments de contexte

Dans la région de Chaudière-Appalaches, la population dans son ensemble est significativement moins scolarisée que la moyenne québécoise. En fait, en 2001, plus de 52 % de la population régionale de 20 ans et plus ne possédait qu'une scolarité correspondant à un secondaire 5 ou moins, comparativement à 46,9 % pour l'ensemble du Québec. Cependant, le taux de sortie sans diplôme du secondaire y était inférieur à celui du Québec. Par ailleurs, 13,2 % de la population régionale de 20 ans et plus avait réalisé des études universitaires, comparativement à 20,3 % pour le Québec.

Étant donné le caractère manufacturier de l'économie dans Chaudière-Appalaches, on pouvait constater une surreprésentation de la région dans le domaine des techniques et des métiers des sciences appliquées.

3.4.2 Problématique

Une étude du Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, publiée en 2001, souligne que la formation augmente les performances de l'entreprise et donne de meilleures capacités d'adaptation aux exploitants.

Dans un contexte où les marges financières des entrepreneurs sont plus minces et où ces derniers ont à gérer beaucoup d'information dans des domaines variés, les compétences techniques, et plus particulièrement celles en gestion, sont de plus en plus déterminantes.

3.4.3 Soutien en formation

Implanté dans son milieu depuis 1969, le Cégep de Lévis-Lauzon offre, depuis plusieurs années, un programme en gestion des exploitations agricoles qui débouche sur l'obtention d'un diplôme d'étude collégiale. Le cégep offre également de la formation continue au secteur agricole. Avec quatre sites répartis sur le territoire de la région de Chaudière-Appalaches, le cégep facilite l'accès à ses services d'accompagnement pour les personnes, entreprises et organisations désireuses d'obtenir des formations adaptées à leurs besoins. De plus, il offre un programme en transformation alimentaire et un autre qui s'adresse aux détaillants alimentaires. Ces deux programmes sont reconnus par une attestation d'étude collégiale (AEC).

Le Centre de formation agricole de Saint-Anselme offre, pour sa part, des formations professionnelles pour les secteurs porcin, laitier et bovin et une autre pour la mécanique agricole. Ces programmes assurent une alternance entre la formation académique et les stages en entreprise. L'enseignement de ces programmes est basé sur la participation de 18 enseignants et de 140 maîtres de stage. Le centre de formation de Saint-Anselme peut également compter sur une infrastructure et des équipements qui contribuent à la compréhension des notions enseignées. Les quatre programmes offerts par le centre donnent droit à un diplôme d'étude professionnelle (DEP).

Par ailleurs, depuis janvier 2004, le CLD de Lotbinière travaille à la mise en place d'une Maison familiale rurale. Par cette initiative, le CLD veut contribuer à offrir des DEP en agriculture et répondre ainsi à un besoin de relève et de main-d'œuvre agricole.

3.5 Soutien en recherche et développement

3.5.1 Éléments de contexte

Statistique Canada a publié, en mai 2004, un document de recherche qui traite du lien qui existe entre l'utilisation de technologies et une croissance de la productivité. Ces technologies comprennent les robots, les cellules de fabrication de pointe, la régulation automatisée des procédés et de nombreuses autres technologies de pointe semblables, qui toutes font partie intégrante des nouveaux procédés. Les résultats démontrent que les établissements qui introduisent de nouveaux procédés connaissent une croissance plus rapide de leur productivité, qui se traduit par une augmentation de leur part de marché.

Dans Chaudière-Appalaches, la proportion des établissements actifs en R&D demeure faible, même si elle a connu une augmentation de 64 % de 1995 à 2000. En 2000, la proportion du personnel en R&D y était de 1,3 personne par 1000 habitants, comparativement à 4,3 pour l'ensemble du Québec. De plus, le niveau de dépenses des entreprises en R&D dans la région était seulement de 87 \$ per capita, comparativement à 426 \$ pour l'ensemble du Québec.

Dans le passé, plusieurs procédés innovateurs pouvaient être assez onéreux et la rentabilité de ces derniers difficile à démontrer. Toutefois, au cours des dernières années, la baisse importante des coûts des technologies visuelles a rendu l'automatisation des procédés beaucoup plus abordable, tout en permettant d'optimiser ces derniers. Le contrôle de la qualité, l'étiquetage et la traçabilité des aliments deviennent ainsi non seulement beaucoup plus accessibles mais aussi très rentables dans les entreprises qui doivent monopoliser beaucoup de main-d'œuvre pour ces opérations.

3.5.2 Problématique

Dans le secteur agroalimentaire, il existe deux problèmes importants au regard de la R&D. Le premier concerne le manque de sensibilisation des dirigeants d'entreprises aux bénéfices qu'ils peuvent tirer d'un avancement technologique, alors que le second est un sous financement chronique des organisations en soutien dans ce domaine. Pourtant, les entreprises du secteur agroalimentaire, dont le développement repose généralement sur des procédés assez traditionnels, pourraient réaliser des gains de productivité importants, s'ils choisissaient de s'appuyer sur de nouvelles technologies.

3.5.3 Soutien en recherche et développement

La région de Chaudière-Appalaches a la chance de pouvoir compter sur des équipementiers d'envergure et sur un Centre de robotique industrielle. Ce centre collégial de transfert de technologie en productique du Cégep de Lévis-Lauzon est un organisme sans but lucratif qui a été fondé en 1984. Il a pour mission de contribuer au développement de la région et du Québec, ainsi qu'au développement de l'enseignement technique par le transfert, l'implantation et la diffusion de nouvelles technologies et l'élaboration et la mise en oeuvre de projets d'innovation technologique.

Le Cégep de Lévis-Lauzon est aussi un des pionniers en matière de formation en biotechnologies au Québec. Il est le seul collège de l'Est du Québec à détenir l'expertise complète dans ce domaine, tant sur le plan des ressources humaines que sur celui des ressources matérielles. Son centre de recherche et de transfert en biotechnologies, TransBIOtech, est un organisme à but non lucratif. Il exerce des activités biotechnologiques de recherche appliquée, d'aide technique, d'information et d'animation auprès des entreprises des secteurs agroalimentaire, biomédical et environnemental, dans les domaines de la biologie moléculaire et du génie génétique,

de l'immunologie, des bioprocédés et la microbiologie appliquée ainsi que du traitement des biomasses.

3.6 Soutien à la relève agricole

3.6.1 Éléments de contexte

En 2001, l'âge moyen des producteurs québécois était de 47 ans, comparativement à 50 ans pour l'ensemble des provinces canadiennes. Le taux de remplacement de la relève au Québec était de 53 %, un taux supérieur à 50 %, ce qui est le taux estimé nécessaire pour assurer le niveau de production actuel.

Selon le *Profil de la relève agricole au Québec 2000*, 65 % des propriétaires avaient déjà identifié leur relève, 26 % ne l'avaient pas fait et 9 % ignoraient s'ils en auraient une. Il s'agissait donc de 35 % des exploitations québécoises dont la relève n'était pas connue et qui devenaient, par le fait même, potentiellement disponibles pour une relève non familiale.

En 2000, l'âge moyen des exploitants de la région de Chaudière-Appalaches était de 46 ans et demi et 25 % seulement des entreprises de la région n'avaient pas encore identifié de relève, ce qui représentait une situation enviable comparativement à la majorité des régions du Québec.

3.6.2 Problématique

L'établissement en agriculture est devenu, au fil des ans, un processus de plus en plus complexe, qui exige des connaissances diversifiées.

Une étude du Comité sectoriel de la main-d'œuvre et de la production agricole fait ressortir le fait que l'accessibilité des connaissances pour les exploitants devient un enjeu majeur du maintien et du développement de l'agriculture québécoise. Il est donc de plus en plus important que l'offre de formation soit adaptée à cette réalité, autant pour la formation initiale que pour la formation continue.

Le programme du diplôme d'étude collégiale en Gestion et exploitation de l'entreprise agricole (GEEA) est considéré comme celui qui prépare le mieux à l'exercice de la profession agricole. Il est offert dans la région de Chaudière-Appalaches, au Cégep Lévis-Lauzon.

3.6.3 Soutien à la relève agricole

La Financière agricole offre un appui financier avantageux pour l'établissement de la relève. Cet appui est de quatre ordres, soit une subvention à l'encadrement, une subvention au démarrage, une subvention de capital, ainsi qu'une contribution au paiement de l'intérêt. Au cours de l'exercice financier 2002-2003, La Financière a soutenu 58 établissements pour un montant de 1,5 million \$.

Le MAPAQ, pour sa part, compte une personne en soutien à la relève et à la formation agricole dans chacune de ses directions régionales. De plus, le MAPAQ soutient financièrement un réseau de dix Centres régionaux d'établissement en agriculture (CREA), qui accompagnent et conseillent les entreprises familiales agricoles. Les CRÉA peuvent avoir recours aux Groupes conseils agricoles pour compléter l'expertise nécessaire au soutien au transfert.

PARTIE 4 FAITS SAILLANTS DE L'ANALYSE

La période actuelle semble particulièrement propice à la tenue d'un exercice de réflexion stratégique pour le secteur agricole et agroalimentaire de Chaudière-Appalaches. En effet, l'environnement d'affaires des entreprises est devenu sans cesse plus exigeant sur le plan commercial, avec une concurrence accrue par l'ouverture des marchés. Cette pression commerciale a généré une tendance très forte vers la concentration des entreprises et a obligé ces dernières à développer de nouvelles façons de faire pour maintenir leur part de marché.

Dans ce nouveau contexte d'environnement d'affaires, la région de Chaudière-Appalaches fait face, de façon encore plus aiguë que d'autres régions du Québec, à des enjeux importants sur les plans économique, environnemental et social. D'une part, la concentration des entreprises agricoles dans la région suscite des inquiétudes sur les plans environnemental et social, et, d'autre part, le secteur agricole et agroalimentaire vit des impacts majeurs liés à la crise du revenu agricole, étant donné la forte présence des entreprises bovines, acéricoles et porcines sur le territoire.

Tous ces éléments font en sorte qu'il est devenu impératif pour le secteur de se doter d'une vision commune de développement et de travailler, de concert avec les partenaires de la région, à mettre en place le plus rapidement possible une stratégie d'intervention basée sur les ressources régionales.

La présente partie du document fait état des faits saillants de l'analyse en ce qui concerne l'environnement d'affaires des entreprises agricoles et agroalimentaires du Québec, le contexte particulier de ces entreprises dans la région de Chaudière-Appalaches sur les plans environnemental, social et économique et, finalement, l'organisation du soutien offert au secteur dans la région.

4.1 Environnement d'affaires des entreprises québécoises

Pour l'environnement d'affaires, l'analyse du contexte fait ressortir que :

- ↪ le secteur agricole et agroalimentaire au Québec est bien implanté dans la grande majorité des régions du Québec et est un grand générateur d'emplois directs et indirects;
- ↪ le secteur est également à forte valeur ajoutée, puisqu'un investissement dans ce secteur a un effet multiplicateur très important dans les autres secteurs de l'économie;
- ↪ le secteur subit une concurrence qui grandit au fil des années, de la part de pays comme l'Inde, la Chine et le Brésil, puisque le commerce extérieur de ces pays commence à avoir une incidence importante sur les marchés nord-américains;
- ↪ la forte concentration des ventes au détail au Québec et le mode de gestion des produits génèrent de plus en plus d'instabilité chez les différents fournisseurs;
- ↪ les produits fabriqués sous marques privées des trois grands distributeurs québécois représentent une source nouvelle de concurrence pour plusieurs transformateurs régionaux;
- ↪ les producteurs et les transformateurs voient se profiler une ouverture dans les supermarchés pour les produits de niches, de terroirs et biologiques, ouverture liée au désir des détaillants de fidéliser les consommateurs qui sont sensibles à ce type de produits;
- ↪ le secteur de la transformation alimentaire québécois est le plus important secteur manufacturier au Québec, tant sur le plan de l'emploi que sur celui de la valeur des livraisons;

- ↗ le secteur de la transformation alimentaire québécois contribue à la stabilité de l'économie parce qu'il présente une plus faible variabilité du PIB que les autres industries manufacturières;
- ↗ le secteur de la transformation alimentaire québécois a un meilleur effet de levier pour la création d'emplois, avec un facteur de 3,1 comparativement à 1,8 pour les autres secteurs manufacturiers;
- ↗ le secteur de la transformation alimentaire québécois représente le principal débouché pour plus de 85 % de la production agricole québécoise;
- ↗ les entreprises de transformation québécoises ont à vivre de façon plus concrète et immédiate les enjeux et les défis posés par la mondialisation avec la concentration de la distribution;
- ↗ la tendance baissière sur le plan des revenus pour le secteur de la production agricole a été amplifiée par la crise de la vache folle, le moratoire sur la production porcine et le manque de débouchés pour la production acéricole;
- ↗ l'ampleur des problèmes de revenus vécus dans le secteur agricole a amené l'UPA à revoir ses priorités dans son plan de développement 2005-2010;
- ↗ l'UPA vise surtout à ce que les producteurs obtiennent une meilleure part du prix des produits et que l'État offre un soutien qui s'oriente vers un accroissement du revenu net;
- ↗ l'UPA mise sur la pratique d'une agriculture durable qui permette d'assurer la viabilité économique des entreprises;
- ↗ la proportion de produits agricoles qui bénéficie d'une mise en marché collective est passée de 74 % en 1995 à plus de 85 % en 2003, dans le but de mieux approvisionner les marchés, qui demandent l'accès à des volumes de plus en plus importants.

4.2 Contexte Chaudière-Appalaches

4.2.1 Contexte économique

L'analyse régionale fait ressortir que :

- ↗ l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire fournit directement près d'un emploi sur six à la région;
- ↗ la région est la deuxième région agricole en importance au Québec, avec 17 % des emplois agricoles québécois;
- ↗ le secteur agricole est essentiellement un secteur d'élevage qui compte plus de 5 200 exploitations agricoles, dont 35 % pour le secteur laitier, 24 % pour le secteur bovin, 17 % pour le secteur porcine et 4 % pour le secteur avicole;
- ↗ la région se caractérise aussi par la présence d'une activité acéricole dans plus de 65 % des entreprises de la région;
- ↗ la crise de la vache folle, le moratoire sur la production porcine et le manque de débouchés pour la production acéricole se sont conjugués pour amplifier la baisse des revenus des entreprises de la région au cours des trois dernières années;
- ↗ les entreprises agricoles de Chaudière-Appalaches font face actuellement à des exigences environnementales qui les obligent à posséder les superficies d'épandage nécessaires à leur cheptel, ce qui met une pression accrue sur la disponibilité et le prix des terres dans la région;
- ↗ la région se situe au troisième rang en importance par rapport aux seize régions administratives du Québec dans le secteur de la transformation alimentaire;
- ↗ le secteur de la transformation alimentaire génère 7000 emplois et des ventes de plus de 1,7 milliard de dollars;

- ↗ la région de Chaudière-Appalaches fabrique majoritairement des produits de masse qui doivent être concurrentiels avec ceux des autres pays exportateurs;
- ↗ les trois secteurs les plus importants sur le plan de l'emploi sont les secteurs des viandes, de la pâtisserie-boulangerie, et des produits laitiers;
- ↗ la région de Chaudière-Appalaches peut également compter sur un bon tissu de petites et moyennes entreprises présentent dans chacune des MRC qui présentent de bonnes perspectives de développement ;
- ↗ plus de 80 % des entreprises de transformation de la région comptaient en 2002 moins de 20 employés;
- ↗ les MRC de la Nouvelle Beauce, de Bellechasse et de Ville de Lévis sont les trois MRC dominantes au plan de l'emploi en transformation;
- ↗ le positionnement actuel de la région de Chaudière-Appalaches pourrait lui permettre d'être une des premières régions à bénéficier des mesures contenues dans le plan d'action 2002-2006 de la première politique québécoise sur la transformation, particulièrement en ce qui concerne l'accès aux marchés, l'innovation et les investissements;
- ↗ la région compte près de 675 établissements qui vendent des aliments, dont près de 40 % étaient des magasins sous bannière;
- ↗ les 55 supermarchés de la région ne semblent pas avoir un effet d'attraction à l'extérieur de la région, puisque les données économiques révèlent que les ventes de ces derniers sont proportionnelles au poids démographique de la région;

- ↗ la région compte un ratio de 575 consommateurs par magasin, ce qui est plus faible que la moyenne provinciale de 645;
- ↗ la tendance à la concentration dans le secteur de la distribution est très forte dans la région, avec la construction de plusieurs nouveaux supermarchés;
- ↗ le secteur de la restauration subit la concurrence de la région de la Capitale nationale et ne peut compter sur un apport significatif et soutenu de la part de la clientèle touristique, puisque cette dernière est encore peu présente sur le territoire de Chaudière-Appalaches.

4.2.2 Contexte environnemental

L'analyse régionale fait ressortir que :

- ↗ la région de Chaudière-Appalaches est une région à forte concentration d'élevage et est, par le fait même, de plus en plus confrontée à des enjeux environnementaux importants liés à la pollution diffuse agricole;
- ↗ les nouvelles obligations environnementales, basées sur l'élément phosphore, ont fait diminuer le ratio moyen d'U.A. par ha de 2,75 à 1,5, ce qui demande aux producteurs agricoles d'acquiescer de nouvelles superficies d'épandage ou de se tourner vers le traitement des fumiers pour répondre à ces normes environnementales;
- ↗ l'acquisition de nouvelles terres exige des investissements importants en capital et n'est donc pas à la portée de la majorité des entreprises agricoles de la région qui cherchent alors à trouver des solutions dans le traitement des fumiers et lisiers;
- ↗ les coûts de traitement actuels des lisiers ne sont pas encore accessibles et que plusieurs procédés en sont encore au stade expérimental;

- ↗ les producteurs d'élevage ont un besoin pressant d'être accompagnés dans la recherche de solutions collectives à ce problème, qui peut avoir des conséquences sur l'ensemble du développement de la région;
- ↗ la nouvelle réglementation pose clairement des limites au développement des entreprises animales dans la région;
- ↗ l'approche « ferme par ferme » mise de l'avant par le gouvernement devrait permettre de dégager des possibilités de développement pour certaines entreprises;
- ↗ la nouvelle approche d'accompagnement « ferme par ferme » devrait contribuer à maintenir globalement le niveau d'activité économique du secteur de la production agricole dans la région;
- ↗ les secteurs de la transformation et du détail ont, eux aussi, à se conformer à des normes environnementales, surtout en ce qui regarde les problématiques liées à la gestion des eaux usées, des contenants et des emballages.

4.2.3 Contexte social

L'analyse régionale fait ressortir que :

- ↗ les problématiques environnementales, qui sont en lien direct avec le contexte économique, ont des impacts sociaux importants sur le secteur agricole de Chaudière-Appalaches;-
- ↗ la qualité de l'eau potable, le contrôle des odeurs et la revitalisation des milieux déstructurés constituent autant d'enjeux sociaux auxquels le secteur est confronté;
- ↗ la concentration des productions animales dans la région crée une perception négative de l'agriculture et suscite de l'inquiétude et de la méfiance à l'égard du secteur, de la part d'une partie des résidents de la région;
- ↗ des efforts doivent être faits pour établir des liens de cohabitation harmonieux entre les résidents et les producteurs,
- ↗ le gouvernement a été très actif au regard des problèmes environnementaux et qu'il a mis en place différents règlements dans le but d'éliminer les risques de contamination de l'eau potable et de diminuer les inconvénients liés aux odeurs, tout en maintenant un droit au développement pour certains établissements d'élevage;
- ↗ la nouvelle loi 184 donne de plus en plus de pouvoirs aux municipalités qui auront de grandes responsabilités dans l'application des règlements découlant de cette loi;
- ↗ le secteur agricole et le monde municipal ont tout intérêt à établir des modes de collaboration dans la recherche d'un équilibre entre les préoccupations sociales, environnementales et économiques, au bénéfice de l'ensemble de la région;
- ↗ la région doit relever un défi socio-économique de taille, qui vise essentiellement le maintien des activités agricoles et agroalimentaires dans les milieux en restructuration;
- ↗ les entreprises des milieux en restructuration sont souvent en difficulté face à un rythme d'évolution très rapide de l'agriculture, qui exige l'acquisition de nouvelles technologies, et qu'elles doivent pouvoir compter sur une stratégie régionale concertée pour trouver des solutions qui assurent leur pérennité.

4.3. Organisation du soutien aux entreprises

L'analyse régionale fait ressortir que :

- ↗ le secteur agricole et agroalimentaire de Chaudière-Appalaches peut compter sur un bon nombre d'organisations qui manifestent un fort intérêt pour soutenir son développement;
- ↗ sur la vingtaine d'organisations recensées dans le document d'analyse, au moins dix-huit avaient déjà identifié des priorités au regard du secteur agricole et agroalimentaire;
- ↗ dans les services offerts, une certaine forme de duplication pouvait être observée, liée sans doute à un manque de concertation entre les différentes organisations en soutien au secteur;
- ↗ dans certains cas, les objectifs visés semblent disproportionnés par rapport aux ressources réelles que possèdent les organisations en soutien au secteur;
- ↗ ces différentes observations laissent croire que la région tirerait sûrement avantage à travailler à une meilleure intégration de son offre de services au secteur agricole et agroalimentaire;
- ↗ sur le plan gouvernemental, on constate que les orientations majeures des gouvernements provincial et fédéral (MAPAQ et AAC) convergent vers le développement des marchés, la protection de l'environnement et la sécurité alimentaire;
- ↗ pour la première fois, on remarque dans le plan stratégique 2001-2004 du MAPAQ, une orientation qui porte directement sur « les attentes de la société en matière de sécurité alimentaire, de protection de l'environnement et de développement régional »;
- ↗ si le gouvernement du Québec avait des préoccupations sociales depuis plusieurs

années, c'est toutefois la première fois qu'un libellé fait mention aussi clairement des « attentes de la société »;

- ↗ les pressions budgétaires vécues actuellement par le gouvernement du Québec donnent une indication claire au milieu de travailler à revoir et à évaluer dans une nouvelle perspective ses liens de soutien avec les autres organisations régionales;
- ↗ la décentralisation actuelle des pouvoirs publics vient renforcer la nécessité de s'organiser sur le plan régional, pour mieux se servir des leviers de développement déjà en place et pour travailler davantage en complémentarité;
- ↗ la Conférence régionale des élus aura sûrement un rôle majeur à jouer dans la décentralisation en cours, qui touche déjà de façon importante le développement du secteur agricole et agroalimentaire;
- ↗ la gestion de plusieurs nouvelles responsabilités par les municipalités demandera un degré de collaboration encore plus élevé entre le monde municipal et le monde agricole et agroalimentaire;
- ↗ la Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches, qui joue déjà un rôle important sur le plan de la diversification des produits régionaux, pourrait voir son mandat s'élargir pour répondre à un plus grand besoin de concertation entre les partenaires du secteur.

Pour les autres organisations régionales qui travaillent dans les domaines du financement aux entreprises, de l'environnement, de l'exportation, de la formation, du développement de la main-d'oeuvre, de la recherche et de l'innovation technologiques, des services techniques aux entreprises ainsi que de l'accompagnement aux collectivités, l'élaboration d'un plan stratégique qui tiendra compte de toutes ces préoccupations devrait contribuer à créer une meilleure complémentarité entre les services qu'elles offrent.

RÉFÉRENCES

- Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), *Plans stratégiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada*, AAC, 2002, 32 p.
- Atelier sectoriel agriculture et foresterie durable de la Ville de Lévis, *Rapport final – Vision d'avenir, orientations, objectifs, actions et engagements*, 2003, 13 p.
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *Rapport de la commission sur la gestion de l'eau au Québec - L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur, Tome 1*, 2000, pp 333 à 349.
- Centre local de développement de la Nouvelle-Beauce, *Plan d'action local pour l'économie et l'emploi 2002-2004*, pp. 31 à 37.
- Centre local de développement de l'Amiante, *Plan d'action local pour l'économie et l'emploi, 2003-2004*, 1 p.
- Centre local de développement de la MRC de Lotbinière, *Orientations agricoles et agroalimentaires*, 2003, 1 p.
- Centre local de développement de la MRC de Bellechasse, *Stratégie du secteur industrie – Orientations objectifs, moyens d'actions*, extrait 10 p.
- Chantier sur les produits de niche et du terroir. *Produits de niche et du terroir : rapport final*, 2002, 17 p.
- Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches, *Forum de discussion – Place aux citoyens – Rapport final*, 2004, 30 p.
- Conseil régional de concertation et de développement de Chaudière-Appalaches (CRCD), *Plan stratégique régional 2002-2007 – Cultiver la richesse ...*, 2002, 44 p.
- Conseil régional de concertation et de développement de Chaudière-Appalaches (CRCD), *Profil socio-économique de la Chaudière-Appalaches – Le territoire*, 2003, 9 p.
- Conseil régional de concertation et de développement de Chaudière-Appalaches (CRCD), *Profil socio-économique de la Chaudière-Appalaches – L'agriculture*, 2003, 17 p.
- Collectif en formation agricole Beauce-Amiante, *Les axes d'intervention du plan de travail 2004-2005*, 2 p.
- Coopérative fédérée du Québec, *Agri-portait, Québec*, 2004, 66 p.
- Comité sectoriel de la main-d'œuvre de la production agricole, *Les ressources humaines au cœur du développement de la production agricole – Pour une stratégie à long terme 2003 2008*, 2002, 10 p.
- Direction régionale de la gestion du territoire public de la Capitale-Nationale, *Plan régional de développement du territoire public Chaudière-Appalaches- Constat récréotouristique*, 2002, 52 p.

- Fédérations de l'UPA de Lévis-Bellechasse, de la Rive-Nord et de Lotbinière-Mégantic, *Orientations stratégiques 2003-2006*, 2003, 5 p.
- Fédération de l'UPA de la Beauce, *Plan de développement de l'agroalimentaire pour la région de la Beauce*, novembre 1999, 2 p.
- Fédération de l'UPA de la Beauce, *Mémoire présenté dans le cadre des audiences du BAPE sur le développement durable de la production porcine*, mars 2003, 33p.
- Filière agroalimentaire de la région de la Capitale Nationale, *Plan stratégique de développement 2004-2009*, 2004, 24 p.
- Groupe de travail sur la Filière agroalimen-taire sur le plan d'action 2004-2007, *Diagnostic du secteur agroalimentaire et de l'approche filière du Québec*, 2004, 75 p.
- JEAN, Bruno et Gouin Daniel Mercier, *Évaluation des mesures de soutien à l'agriculture et l'agroalimentaire dans les milieux en restructuration de la région Chaudière-Appalaches*, Université du Québec à Rimouski – Chaire de recherche du Canada en développement rural, 2002, 124 p.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). *Profil sommaire de l'industrie agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches*, MAPAQ, Direction régionale Chaudière-Appalaches, 2003, 4 p.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). *Profil sommaire de l'industrie bioalimentaire au Québec, 2002- Fiche synthèse des estimations pour la région de la Chaudière-Appalaches*, MAPAQ, Direction de la recherche économique et scientifique, 2002, 2 p.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et la Financière agricole du Québec, *Industrie agroalimentaire en région – Données économiques et financières*, 2004, 9 p.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), Direction régionale de Beauce-Appalaches, *Industrie bovine en Beauce-Appalaches*, février 1994, 24 p. plus annexes.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). *Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec*, MAPAQ, Direction de la recherche économique et scientifique, 2004, 125 p.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). *Politique québécoise de la transformation alimentaire*, MAPAQ, Direction du développement de la transformation alimentaire et des marchés, 2002, 71 p.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). *Vers une politique jeunesse du MAPAQ*, Direction des politiques sur la gestion des risques, MAPAQ, 2004, 74 p.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). *Plan stratégique du ministère et des organismes 2001-2004*, MAPAQ, 2002, 47 p.

- Ministère de l'Environnement, *Règlement sur les exploitations agricoles*, ministère de l'Environnement, 2002, 39 p.
- Pôle Québec Chaudière Appalaches, *Planification stratégique, Filière Santé et Nutrition 2004-2007*, 2004, 26 p.
- Statistique Canada, *Innovation, survie et rendements des établissements de fabrication*, 2004, 57 p.
- Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches (TACA), *Stratégie régionale de développement des produits différenciés – Portrait, enjeux et défis, diagnostic*, 2003, 15 p.
- Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches (TACA), *Profil régional de la Chaudière-Appalaches – Secteur des boissons alcoolisées artisanales*, 2003, 62 p.
- Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches (TACA), *Profil régional de la Chaudière-Appalaches – Le commerce de détail et la distribution alimentaire*, 2003, 80 p.
- Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches (TACA), *Profil régional de la Chaudière-Appalaches – Fruits et légumes transformés*, 2003, 30 p.
- Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches (TACA), *Profil régional de la Chaudière-Appalaches – Nutraceutiques, aliments fonctionnels et plantes médicinales*, 2003, 45 p.
- Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches (TACA), *Profil régional de la Chaudière-Appalaches – Secteur des viandes et charcuteries*, 2003, 62 p.